
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

l'Épagneul (cocker américain)

Taille : Moyenne.

Couleur de la robe : Trois variétés – noir, toute couleur unicolore autre que le noir (y compris brun), particolore.

Marques de couleur : Toutes les variétés peuvent avoir des extrémités feu; des patrons rouan ou sable sont admis.

Texture et longueur du poil : Robe modérée, poil soyeux, légèrement ondulé.

Corps : Compact, robuste et équilibré.

Forme et port de la queue : Portée en prolongement de la ligne du dos. Écourtée ou naturelle.

Pieds : Compacts, grands et ronds; coussinets durs comme de la corne.
